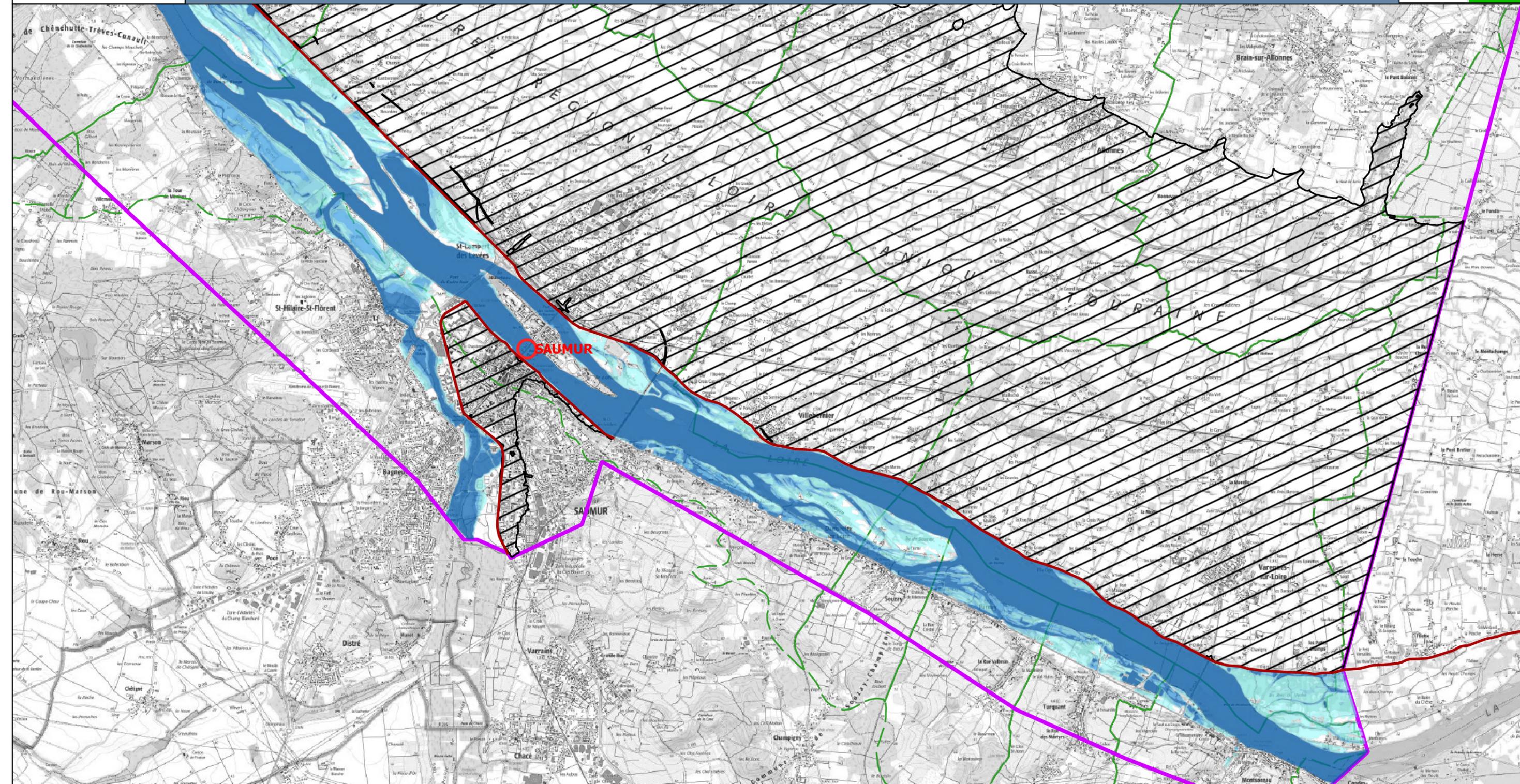


Stations de vigilance de SAUMUR / PONTS-DE-CÉ : 4,50 m / 4,50 m



Légende

- | | |
|---------------------------|-------------------------------|
| Classes de hauteurs d'eau | ○ Station |
| 0 à 0,50 m | — Rivière La Loire |
| 0,50 à 1 m | — Endiguement |
| 1 à 1,50 m | ▨ Zone protégée par une digue |
| 1,50 à 2 m | ▭ Zone d'étude |
| sup. à 2 m | — Limites communales |

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 4,50m à la station de Saumur et 4,50m à la station des Ponts-de-Cé.

La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle Moïse-BVA. La crue de décembre 1982, sur la Loire, a servi de référence pour les hydrogrammes d'entrée.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT septembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond





Légende

- | | |
|---------------------------|-------------------------------|
| Classes de hauteurs d'eau | ○ Station |
| 0 à 0,50 m | — Rivière La Loire |
| 0,50 à 1 m | — Endiguement |
| 1 à 1,50 m | ▨ Zone protégée par une digue |
| 1,50 à 2 m | ▭ Zone d'étude |
| sup. à 2 m | ▭ Limites communales |

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 4,50m à la station de Saumur et 4,50m à la station des Ponts-de-Cé.

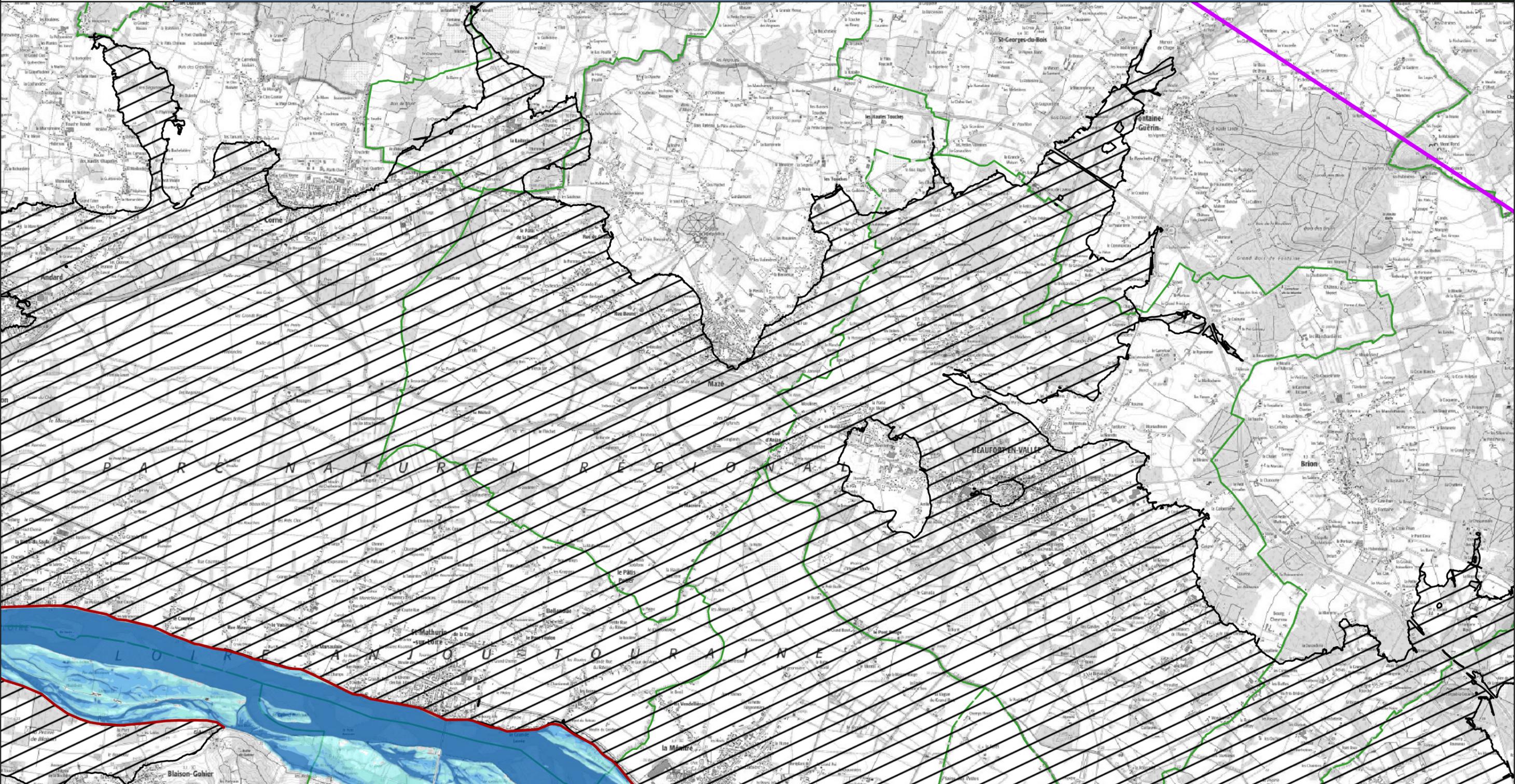
La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle Moïse-BVA. La crue de décembre 1982, sur la Loire, a servi de référence pour les hydrogrammes d'entrée.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT septembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de SAUMUR / PONTS-DE-CÉ : 4,50 m / 4,50 m



Légende

- | | |
|---------------------------|-------------------------------|
| Classes de hauteurs d'eau | ○ Station |
| 0 à 0,50 m | — Rivière La Loire |
| 0,50 à 1 m | — Endiguement |
| 1 à 1,50 m | ▨ Zone protégée par une digue |
| 1,50 à 2 m | ▭ Zone d'étude |
| sup. à 2 m | ▭ Limites communales |

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 4,50m à la station de Saumur et 4,50m à la station des Ponts-de-Cé.

La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle Moïse-BVA. La crue de décembre 1982, sur la Loire, a servi de référence pour les hydrogrammes d'entrée.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT septembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



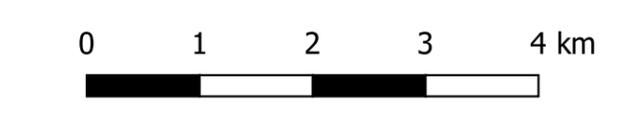
Stations de vigilance de SAUMUR / PONTS-DE-CÉ : 4,50 m / 4,50 m



Légende

Classes de hauteurs d'eau	○ Station
0 à 0,50 m	— Rivière La Loire
0,50 à 1 m	— Endiguement
1 à 1,50 m	▨ Zone protégée par une digue
1,50 à 2 m	▭ Zone d'étude
sup. à 2 m	--- Limites communales

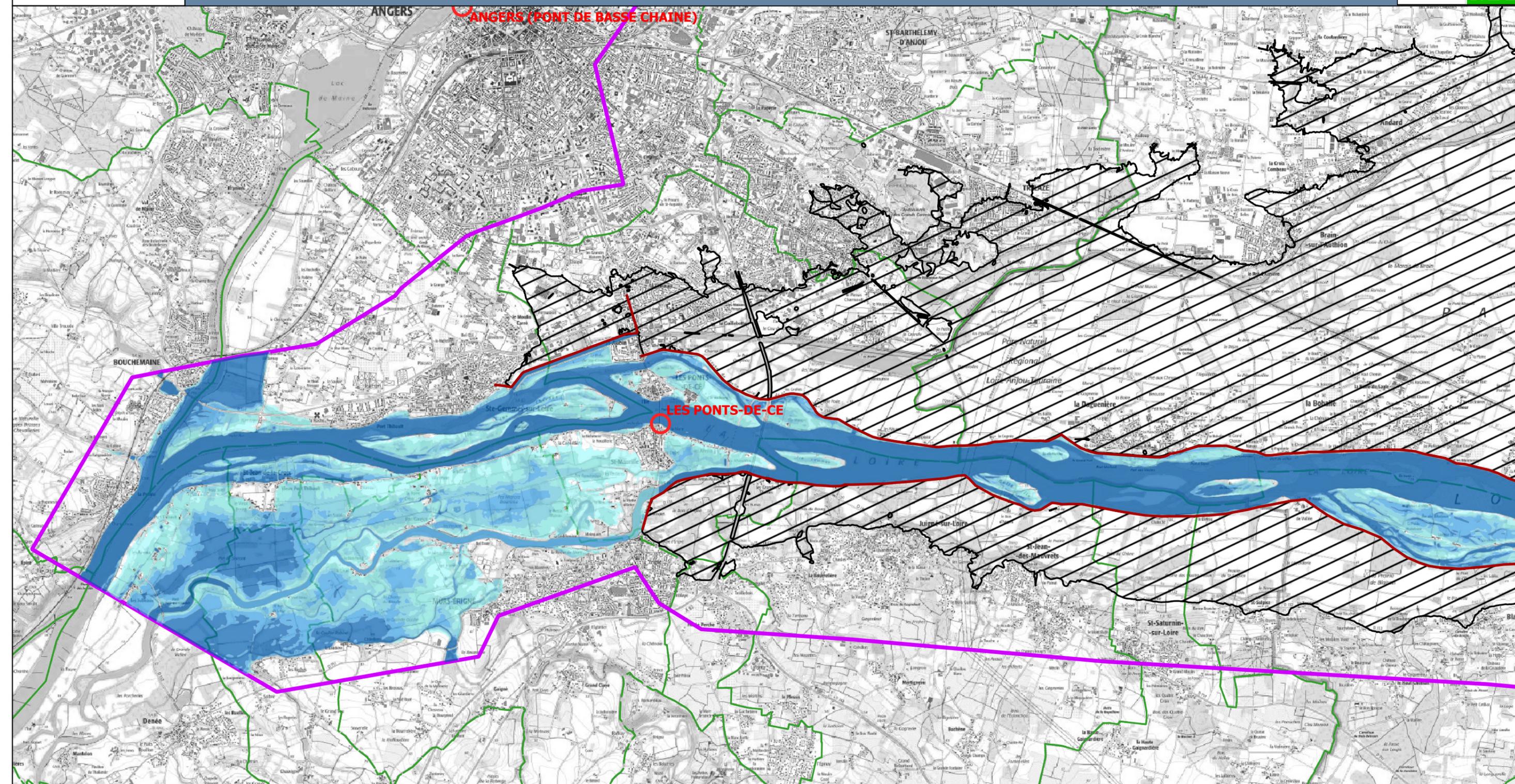
Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 4,50m à la station de Saumur et 4,50m à la station des Ponts-de-Cé. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle Moïse-BVA. La crue de décembre 1982, sur la Loire, a servi de référence pour les hydrogrammes d'entrée. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.



Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT septembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond



Stations de vigilance de SAUMUR / PONTS-DE-CÉ : 4,50 m / 4,50 m



Légende

- | | |
|---------------------------|-------------------------------|
| Classes de hauteurs d'eau | ○ Station |
| 0 à 0,50 m | — Rivière La Loire |
| 0,50 à 1 m | — Endiguement |
| 1 à 1,50 m | ▨ Zone protégée par une digue |
| 1,50 à 2 m | ▭ Zone d'étude |
| sup. à 2 m | ▭ Limites communales |

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Loire pour une hauteur de 4,50m à la station de Saumur et 4,50m à la station des Ponts-de-Cé.

La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du modèle Moïse-BVA. La crue de décembre 1982, sur la Loire, a servi de référence pour les hydrogrammes d'entrée.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT septembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond

